

NOTICE POUR REMPLIR L'ENQUETE RESSOURCES ET SITUATION DES OCCUPANTS - ANNEE 2018

(1) **Cadre « Locataire »** : à remplir par le titulaire du contrat de location.

(2) **Cadre « Conjoint (e) - Concubin (e) - Colocataire »** :

- Conjoint (e) : Personne légalement mariée avec le (ou la) locataire.
- Concubin(e) : Personne vivant maritalement avec le (ou la) locataire.
- Pacsé(e) : Partenaire lié(e) au (ou à la) locataire par un pacte civil de solidarité.
- Colocataire : Personne autre que le conjoint ou concubin qui est signataire du contrat de location.
(Si plus de deux colocataires : le troisième et éventuellement les suivants rempliront le cadre 5).

(3) **Cadre « Votre situation familiale »** :

Précisez votre situation familiale actuelle.

Pour toute modification intervenue en 2016 ou 2017, merci de joindre selon le cas une photocopie : de l'acte de mariage, de l'attestation d'enregistrement de votre PACS, du justificatif de rupture de PACS, du certificat de décès...

Pour les séparations/divorces : joindre la photocopie du jugement de divorce ou de l'ordonnance de non-conciliation ou de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales ou de l'attestation délivrée par un organisme de médiation familiale ou de l'attestation de dépôt délivrée par le notaire.

(4) **Nombre total de personnes vivant au foyer** :

Indiquez le nombre total de personnes occupant régulièrement le logement.

(5) **Enfant(s) et autre(s) occupant(s) ou colocataire(s) du logement** :

Détaillez l'identité, la date de naissance et le lien de parenté de chaque personne occupant régulièrement le logement autre que vous-même, votre conjoint(e), concubin(e) ou co-locataire déjà renseignés dans les cadres (1) et (2).

En cas de naissance survenue en 2016 ou 2017, joindre une photocopie de l'extrait d'acte de naissance ou du livret de famille.

- **Liens de parenté avec le locataire et son conjoint ou concubin** : Indiquez enfant, père, mère, grand-père, grand-mère, frère, soeur, oncle, tante, neveu, nièce, cousin ou autre...

- **Personnes invalides à prendre en compte** :

a) Vos enfants qui, en raison d'une infirmité reconnue, ne peuvent subvenir à leurs besoins (fournir les documents l'attestant),

b) Les personnes invalides autres que vos enfants qui sont titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 % délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) ou dans l'impossibilité de se procurer un travail compte tenu de leur handicap.



Pièces à joindre obligatoirement au questionnaire à retourner à Manche Habitat :

Photocopie de toutes les pages de l'avis d'impôt 2017 sur les revenus de l'année 2016 ou de l'Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur le Revenu (ASDIR) 2017 sur les revenus de l'année 2016 des titulaires du contrat de location et de toutes les personnes vivant au foyer qui ne figurent pas sur l'avis d'impôt des locataires en titre.

Ne vous séparez en aucun cas des originaux. Si vous ne possédez aucun avis d'impôt ni aucun ASDIR, adressez-vous rapidement à votre centre des impôts pour en obtenir un.

Attention :

Si votre situation familiale se trouve modifiée entre la date de votre réponse et le 1^{er} janvier 2018, il conviendra de le signaler et de joindre les pièces justificatives.

Le questionnaire



Compléter recto-verso, dater et signer.

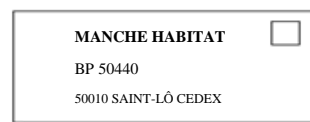
Les avis d'impôt



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS PUBLIQUES
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2017
VALANT AVIS D'IMPÔT
IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2016

Joindre la copie de toutes les pages de l'avis d'impôt des occupants du logement.

L'enveloppe retour



ENQUETE RESSOURCES ET SITUATION
DES OCCUPANTS 2018